

COVID19 – Mise en place des nouvelles dispositions sanitaires dans les établissements du Grand-Figeac

A compter du 14 mars, les nouvelles dispositions sanitaires s'appliquent aux établissements du Grand-Figeac :

- **Le passe sanitaire ou vaccinal n'est plus obligatoire** pour accéder
 - o aux Médiathèques du Grand-Figeac,
 - o aux Cinéma de Figeac et de Capdenac-Gare,
 - o à la LocÔ – Centre aquatique intercommunal du Grand-Figeac à Capdenac-Gare
 - o et à tous les évènements, spectacles et manifestations organisées par le Grand-Figeac

- **Le port du masque reste obligatoire pour accéder au centre de santé intercommunal**

- L'accueil du public dans l'ensemble des services du Grand-Figeac se fait normalement.

- Le **port du masque**, bien que non obligatoire, **reste vivement recommandé** dans tous les endroits fermés à forte fréquentation.